

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N001/ARPT/2019
POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS
INFORMATIQUES**

Avis d'Appel d'Offres

***[AUTORITE DE REGULATION DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (ARPT – GUINEE),
Autorité Administrative Indépendante, dotée de la personnalité juridique et de
l'autonomie administrative et financière organise cet appel d'offres sur fonds propres
et suivant les règles et principes de son Manuel des Procédures Internes de Gestion.***

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

1. Cet Avis d'appel d'offres sera publié sur le site internet de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT).

L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) a inscrit dans son Plan d'Actions, le renouvellement de son parc informatique à travers l'acquisition de nouveaux matériels informatiques en vue d'atteindre les objectifs assignés.

Les matériels seront fournis à ***l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) sise au : Centre Directionnel de Koloma, Immeuble ARPT : 9^{ème} Etage – Koloma - Commune de Ratoma- BP : 1500, Conakry-République de Guinée*** dans un délai de quarante-cinq jours (45) jours à compter de la date d'adjudication du marché.

L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir le matériel informatique souhaité.

2. Le présent Appel d'Offres sera adjudgé en **lot unique.**

3. La participation à cet appel d'offres ouvert concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations sur les documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante :

Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications sise au Centre Directionnel de Koloma, Immeuble ARPT : 9^{ème} Etage – Koloma - Commune de Ratoma- BP : 1500, Conakry-République de Guinée.

Tout soumissionnaire est tenu de présenter un dossier de soumission comportant :

A. Un Dossier Administratif

Qui doit comprendre :

- Une (01) copie certifiée de l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce ;
- Les statuts de la société certifiés conformes à l'original (avec date, signature et tampons de la société),
- Pour les entreprises partenaires des fabricants, un certificat de représentativité,
- Des attestations de bonne fin d'exécution des marchés similaires, s'il y en existe.
- Le Quitus fiscal en cours de validité ;
- Une quittance de l'organisme de la sécurité sociale datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation de capacité financière datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- Un tableau de conformité administrative dûment signé, paraphé et cacheté par le fondé du pouvoir du soumissionnaire ;
- La déclaration sur l'honneur établie en double exemplaires (annexe 2), comprenant : Noms et Prénoms du dirigeant social, Raison Sociale de l'entreprise soumissionnaire, Montant du Capital, Adresse du siège social, numéro de téléphone, Numéro d'immatriculation Fiscale, Numéro d'inscription au registre du commerce, Relevé d'identité bancaire ou numéro du compte courant bancaire.

NB : Si la déclaration est adressée par une société à responsabilité limitée, la désignation de cette dernière doit être complétée par les mots "SARL".

- Une note indiquant l'inventaire de toutes les pièces et documents remis avec l'offre (le nombre d'exemplaires, nombre de pages etc....);

Les documents et les pièces énumérés ci-dessus doivent être mis dans une enveloppe portant la mention « dossier administratif »

B. Un Dossier Technique

Qui doit comprendre :

- Une documentation technique complète des matériels proposés ;
- Un tableau de conformité technique, répondant point par point, aux différentes clauses du présent Cahier des Charges, notamment les spécifications techniques ;
- Un délai de livraison de la totalité de la commande.

Les pièces énumérées ci-dessus doivent être mises dans une enveloppe portant la mention « Dossier Technique »

C. Un Dossier commercial

Comprenant :

- Le bordereau des prix détaillés ;
- Les fournitures qui doivent être libellées Hors Taxes locales sur la Valeur Ajoutée,
- Le délai de livraison ;

Les pièces énumérées ci-dessus doivent être mises dans une enveloppe portant la mention « dossier commercial »

Tous les dossiers (administratif, technique et commercial) doivent être fournis en quatre (4) exemplaires : un (1) original daté et signé et trois (3) copies papiers rédigées obligatoirement en langue française.

L'ensemble de ces dossiers cités dans le paragraphe précédent doit être mis dans une seule enveloppe fermée, cachetée et portant en gros caractères les inscriptions suivantes :

- Le nom du soumissionnaire ;
- Le numéro et l'objet de l'appel d'offres ;
- La date de dépôt des offres ;

4. Les offres devront être déposées en quatre (04) exemplaires à l'adresse ci-après : **Centre Directionnel de Koloma, Immeuble ARPT : 9^{ème} Etage – Koloma - Commune de Ratoma- BP : 1500, Conakry-République de Guinée** au plus tard le **Jedi 08 Août 2019 à 16h30** mn. Les offres qui ne parviendront pas à l'heure et date ci-avant indiquées, seront purement et simplement rejetées.

5. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis dans la salle de réunion de l'ARPT le **lundi 12 Août 2019 à 10h précises.**

6. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission équivalant à 3% du montant total de la proposition financière. Les offres demeurent valides pendant une durée de ***quatre-vingt-dix jours (90 jours)*** à compter de la date limite de soumission.

7. **Spécifications techniques**

Les matériels à livrer à l'ARPT doivent obligatoirement être conformes aux spécifications techniques suivantes :

| Nature | Caractéristiques | Quantité |
|---------------------|--|----------|
| Ordinateur fixe | <p>LENOVO IDEACENTER 52 - AIO (All In One) -ou supérieur Mémoire RAM 8 GB, 1 TB SATA de disque dur ; Ecran 23 pouces ; clavier azerty + souris USB + tapis ; Windows 10 Pro-64bits en langue française ; Wireless LAN : 11ac, 1x1, Wi-Fi + Bluetooth® 4.0 ; Interface réseau : Ethernet Gigabit de marque Intel intégré ; Lecteur DVD ; Ports : 2 x USB 3.0, 3 x USB 2.0, Combo audio/microphone jack, HDMI, VGA ; Garantie : 3 ans pièces et main d'œuvre</p> | 26 |
| Ordinateur portable | <p>LENOVO THINKPAD T480 Processeur Core i5 ou supérieur Mémoire RAM 8 GB, Capacité PCIe NVMe M.2 OPAL 2 512 Go , écran :14 pouces, Système d'exploitation : Windows 10 Pro - 64 bits en langue française ; sacoche de très bonne qualité, webcam , Audio : Dolby® Audio Premium™, Double microphone numérique, batterie : jusqu'à 13,9 heures d'autonomie avec la double batterie (24 Wh + 24 Wh), WLAN : Intel® Dual Band Wireless-AC (2 x 2) et Bluetooth® 4.2, WWAN : Haut débit mobile 4G LTE-A intégré, Ports : Intel® Thunderbolt™ 3, USB-C, 2 USB 3.0, Connecteur mixte écouteurs/micro, Lecteur multiformat 4-en-1 (SD, MMC, SDHC, SDXC), HDMI, RJ45, Lecteur de carte à puce, Nano-SIM ; Garantie : 3 ans pièces et main d'œuvre.</p> | 9 |
| Ordinateur portable | <p>LENOVO THINKPAD T480 Processeur Core i7 ou supérieur Mémoire RAM 32 GB, Capacité PCIe NVMe M.2 OPAL 2 1To, écran : 14 pouces, Système d'exploitation : Windows 10 Pro - 64 bits en langue française ; sacoche de très bonne qualité ; batterie : jusqu'à 13,9 heures d'autonomie avec la double batterie (24 Wh + 24 Wh), WLAN : Intel® Dual Band Wireless-AC (2 x 2) et Bluetooth® 4.2, WWAN : Haut débit mobile 4G LTE-A intégré ; Ports : Intel® Thunderbolt™ 3, USB-C, 2 USB 3.0, Connecteur mixte écouteurs/micro, Lecteur multiformat 4-en-1 (SD, MMC, SDHC, SDXC), HDMI, RJ45, Lecteur de carte à puce, Nano-SIM ; Garantie : 3 ans pièces et main d'œuvre.</p> | 7 |
| Ordinateur portable | <p>LENOVO THINKPAD T480 Processeur Core i7 ou supérieur Mémoire RAM 8 GB, Capacité PCIe NVMe M.2 OPAL 2 512 Go ; écran :14 pouces, Système d'exploitation: Windows 10 Pro - 64 64 bits en langue française ; sacoche de très bonne qualité , batterie : jusqu'à 13,9 heures d'autonomie avec la double batterie (24 Wh + 24 Wh); WLAN : Intel® Dual Band Wireless-AC (2 x 2) et Bluetooth® 4.2 ; WWAN : Haut débit mobile 4G LTE-A intégré ; Ports : Intel® Thunderbolt™ 3, USB-C, 2 USB 3.0, Connecteur mixte écouteurs/micro, Lecteur multiformat 4-en-1 (SD, MMC, SDHC, SDXC), HDMI, RJ45, Lecteur de carte à puce, Nano-SIM, Garantie : 3 ans pièces et main d'œuvre.</p> | 13 |

| | | |
|--------------------------|---|---|
| Ordinateur fixe | LENOVO IDEACENTER 52 AIO - AIO (All In One) ou supérieur Processeur Core i7, Mémoire RAM 8 GB Capacité 1 TB , écran 23 pouces, Windows 10 Pro-64bits en langue française, clavier USB azerty + souris USB optiq + tapis, interface réseau : Ethernet Gigabit de marque Intel intégré, Graveur de DVD, Wireless LAN : 11ac, 1x1, Wi-Fi + Bluetooth® 4.0, Ports : 2 x USB 3.0, 3 x USB 2.0, Combo audio/microphone jack, HDMI, VGA, Garantie : 3 ans de garantie pièces et main d'œuvre | 4 |
| Ordinateur portable | ThinkPad X1 Extreme ou supérieur Processeur Core i7, Mémoire RAM 8 GB Capacité 512 Go SSD, Windows 10 Pro -64 bits en langue française, Garantie : 3 ans de pièces et main d'œuvre, Écran 15,6" tactile 4K, Batteries : Jusqu'à 15 heures d'autonomie, 4 cellules, 80 Wh, technologie RapidCharge ; Connectivité : WiFi 802.11ac 2 x 2 + Bluetooth® 5.0 ; Caméra : HD 720p avec cache de confidentialité ThinkShutter ; Ports : 2 USB 3.1 (Gen 1, 1 toujours alimenté), 2 USB-C Thunderbolt™ 3, Lecteur de carte SD 4-en-1, HDMI 2.0, Connecteur d'extension réseau, Connecteur audio mixte écouteurs/micro, Station d'accueil : Station d'accueil Thunderbolt pour station de travail ThinkPad | 4 |
| Equipement Multifonction | CANON Image Runner Advanced C5540I avec carte réseau intégrée et sans trieuse Vitesse 40 ppm Couleur et N&R 2 magasins papier A4/A3 500 feuilles Recto Verso automatique, socle pour photocopieuse Fonction Imprimante et Scanner Réseau Chargeur Automatique de documents | 2 |
| | CANON Image Runner Advanced C5540I avec trieuse et carte réseau intégrée Vitesse 40 ppm Couleur et N&R 2 magasins papier A4/A3 500 feuilles Recto Verso automatique, socle pour photocopieuse Fonction Imprimante et Scanner Réseau Chargeur Automatique de documents | 2 |
| | HP Color Laserjet M477 avec carte réseau Ethernet et wifi | 8 |

Section II. Données particulières de l'appel d'offres (DPAO)

1. MODIFICATIONS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

L'ARPT peut, à tout moment, avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier par voie de rectificatifs le dossier d'appel d'offres.

L'ARPT a toute la latitude pour reculer la date limite de dépôt des offres afin de donner aux soumissionnaires, le délai nécessaire à la prise en considération de la modification dans la préparation de leurs offres.

La modification sera notifiée par écrit, à tous les soumissionnaires qui auront participé au présent marché.

2. CARACTERE ET COMPOSITION DES PRIX

Les prix sont établis en tenant compte des conditions économiques à la date de dépôt des offres.

Le soumissionnaire ne pourra, sous aucun prétexte, revenir sur ses prix qui sont fermes et non révisables.

Tout soumissionnaire doit **obligatoirement** faire ressortir le montant **hors taxes de son offre**. A l'absence d'une clé TVA, une retenue de 10% sera appliquée sur le montant total de la facture définitive suivant l'Arrêté N°4364/MEF/CAB/00 du 27 Septembre 2000, relatif au prélèvement forfaitaire de 10% sur les achats de biens et services effectués par l'Etat, les collectivités locales, les sociétés minières et les établissements publics auprès des fournisseurs non assujettis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée TVA.

3. CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DES PRIX

Le montant du contrat sera établi en fonction des prix unitaires du bordereau des prix négociés et libellé en monnaie locale.

4. CONFORMITE

Le Soumissionnaire doit présenter son offre d'une manière précise, sans ambiguïté et doit répondre point par point aux exigences du cahier des charges (Conforme ou non conforme), en reprenant point par point dans l'ordre de ses clauses, et en récapitulant dans un tableau, la situation de son offre par rapport à chacune des spécifications techniques exigées. Les réponses de type notée ou autres ne seront pas acceptées.

5. PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'ouverture des plis des offres initiales se fera en séance publique. La présence n'étant pas une obligation, les sociétés n'ayant pas pu assister à cette ouverture en séance publique ne pourront pas demander à l'ARPT de leur communiquer quelques informations que ce soit.

6. DELAI DE SIGNATURE DU CONTRAT

Un délai de sept (7) jours, à compter de la date de remise du projet de contrat dûment négocié et validé par les Parties, est accordé au fournisseur pour signer le contrat.

En cas de prolongation injustifiée de la durée de mise en place du contrat après désignation du fournisseur choisi, notamment en cas de renégociation des clauses figurant déjà au niveau du cahier des charges part ledit fournisseur, l'ARPT se réserve le droit de notifier, à tout moment et sans sommation, l'annulation pure et simple de l'attribution du marché.

Les soumissionnaires prennent acte d'une telle réserve au profit de l'ARPT et s'engagent à renoncer, dès à présent, à toute contestation ou recours contre l'ARPT notamment pour motif de rupture abusive de contrat.

7. DELAI D'EXECUTION

Le délai de livraison est de trente jours (30 jours) à compter de la date de signature du contrat par les deux (02) parties.

8. PLAFOND DES RESPONSABILITES ET PENALITE

Dans le cas où la responsabilité du Fournisseur serait retenue pour inexécution ou défaillance dans la réalisation de la mission au titre des documents contractuels, il est passible d'une pénalité pour les préjudices directs causés à l'ARPT et dont le montant est plafonné à 50% du coût maximum total Hors Taxe (HT) du marché.

Il faut entendre par préjudices directs tous les manquements résultant du non-respect des obligations pesant sur le fournisseur.

Cette limitation de responsabilité du fournisseur aux préjudices directs est toutefois exclue en cas de force majeure ou de faute lourde du Client.

9. FRAIS ET TIMBRES

Les droits de timbre (taxe fiscale) et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sont à la charge exclusive du fournisseur.

10. ASSURANCE CONTRE LES RISQUES

Le Fournisseur est tenu, préalablement à l'exécution du marché, de faire assurer à ses frais, l'ensemble des risques découlant de son activité et en fournir une copie à l'ARPT. Il devra justifier à tout moment de la validité de ce contrat d'assurance avec la compagnie agréée. Le Fournisseur devra également garantir et indemniser l'ARPT contre toutes réclamations, plaintes, poursuites, demandes de dommages et intérêts, frais, charges et dépenses de toute nature pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du marché.

Les dispositions du présent article ont un caractère substantiel. Et pourrait aboutir à la dénonciation du contrat si leurs effets peuvent empêcher l'exécution normale du marché.

11. CONTESTATION

Les litiges qui se produiraient à l'occasion de l'exécution de cette commande relèvent exclusivement de la compétence des juridictions nationales du lieu de son exécution.

12. PROPRIETE / REVENDICATION DES TIERS

Le Fournisseur est tenu d'assurer ou de faire assurer à ses frais, la défense de l'ARPT contre toute réclamation de tiers portant sur la contrefaçon des matériels livrés au titre du Contrat issu du présent dossier d'appel d'offres, de droits de propriété intellectuelle de tiers. Le Fournisseur est tenu de payer tous dommages - intérêts, frais et dépenses auxquels l'ARPT serait condamné par une décision de justice exécutoire sur le fondement d'une telle réclamation à condition que l'ARPT :

- Avertisse rapidement le Fournisseur par écrit dès qu'il a connaissance d'une telle réclamation ;
- Permette au Fournisseur ou à toute personne désignée par lui d'avoir seul la direction de la défense et de toute négociation en vue d'un règlement et collabore loyalement avec le fournisseur ou avec toute personne désignée par ce dernier à ces fins, notamment en lui fournissant, sur sa demande, tous les éléments et informations nécessaires en sa possession.

13. NON EXCLUSIVITE

Le contrat qui sera issu du présent Appel d'offres ne confèrera à son attributaire aucune exclusivité ni garantie de qualité ou de part de marché au client quant à la fourniture du matériel à l'ARPT.

14. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Fournisseur s'engage à respecter toutes les dispositions légales et réglementaires et les règles d'usage en matière de droits de propriété intellectuelle.

Ainsi, le Fournisseur livrera tout produit assorti d'une œuvre protégée par les droits de propriété intellectuelle, en conformité totale avec les droits de ses auteurs ou titulaires et ayant droits et indiquera dans son offre l'étendue de transfert des droits que les titres et licences opéreront au profit de l'ARPT pour leur exploitation. Le Fournisseur doit pouvoir assurer ou à défaut faire assurer la livraison des codes sources de tout logiciel dont la licence est concédée à l'ARPT.

L'ARPT disposera de la propriété patrimoniale sur ces œuvres spécifiques et pourra les exploiter par tout mode et moyen connus et ce, sans supplément de prix autre que le prix du contrat et pour toute la durée légale d'exploitation.

15. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement des fournitures sera effectué conformément à la législation nationale en vigueur notamment aux clauses ci-dessous :

Le Fournisseur doit produire une facture numérotée établie et signée, datée et arrêtée en toutes lettres. Elle devra indiquer les références de la commande (n° du bon de commande, contrat, etc.) et transmise à la Comptabilité de l'ARPT.

16. PENALITES DE RETARD

En cas de dépassement des délais convenus, le Fournisseur est passible d'une pénalité de retard par jour de retard égale à cinq pour mille (5/1000) du montant des prestations exécutées hors délai contractuel. Ce délai est décompté à partir de la date de la notification de la commande. Ces pénalités sont prélevées d'office sur les paiements dus au Fournisseur.

Dès lors, ces pénalités ont un caractère purement comminatoire et visent à inciter le Fournisseur au respect strict des délais contractuels, l'ARPT se réserve toujours le droit de se retourner contre lui si l'accumulation des pénalités de retard aurait provoqué la résiliation du contrat, pour réclamer tous dommages et intérêts subséquents à la perturbation et non achèvement du Projet du fait de ce retard. Cet article a un caractère substantiel et non négociable.

17. SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

Tous les éléments proposés par un soumissionnaire doivent être conformes à tout point de vue aux spécifications ci-dessous et qui s'imposent obligatoirement aux soumissionnaires.

18. DOCUMENTATION :

Le soumissionnaire retenu fournira avant la recette sur site :

- Une documentation technique en deux (02) exemplaires (classeur-papier) et en langue française, décrivant les étapes d'installation et d'exploitation des matériels fournis au titre du marché ;
- Elle sera aussi détaillée et compréhensible qu'il est nécessaire pour la manipulation des matériels ;
- La documentation technique décrite ci-dessus sera soumise également dans une version électronique.

19. ASSISTANCE TECHNIQUE ET MAINTENANCE

Dans le cadre de l'exploitation des matériels, le soumissionnaire doit être disposé à apporter une assistance technique. Cette assistance pourrait se faire à distance pour les interventions qui ne nécessitent pas une expertise avancée ainsi que les mises à jour des logiciels qui doivent être gratuites.

Il détaillera l'assistance technique proposée à l'Autorité et indiquera la procédure et les délais selon lesquels la maintenance des matériels nécessite une expertise avancée, tout en précisant le coût total éventuel pour les interventions qui pourraient être nécessaires selon ses expériences, pendant un délai de deux (02) ans après la mise en service.

20. ASSISTANCE AU DEMARRAGE

Le soumissionnaire devra prévoir de réaliser sur site et en collaboration avec les services compétents de l'ARPT, la mise en service des matériels livrés.

Ils doivent, le cas échéant, faire l'objet de remplacement par d'autres équipements similaires neufs. Le titulaire doit notamment respecter à ce titre les engagements énumérés ci-après :

- ✓ La disponibilité d'une écoute du Maître d'ouvrage pour le traitement des incidents et les problèmes matériels ;
- ✓ Le remplacement de toutes les composantes défectueuses ;
- ✓ L'engagement d'intervenir dans un délai maximum de 8 heures ouvrées à compter de l'heure de réception de la demande d'intervention.
- ✓ Le cas où la panne nécessite plus de 2 jours pour sa réparation, le titulaire du marché doit mettre à la disposition de l'ARPT un équipement similaire de remplacement à titre provisoire, et ce durant toute la période de réparation de l'équipement en panne.

21. RECETTE

La recette sera effectuée après livraison, la configuration et la mise en service des matériels fournis. Elle sera réalisée conformément au cahier des recettes qui devra être soumis par le fournisseur au moins 30 (trente) jours avant le début de la recette. La recette sur site représentera la réception provisoire lors de laquelle démarrera le délai de garantie. La recette finale ne se fera qu'à la fin de la période d'accompagnement de trois (3) mois.

22. GARANTIE

La période de garantie sera de vingt-quatre (24) mois au moins à partir de la date de la réception provisoire. La garantie s'étendra sur toutes les fonctions des matériels mis à disposition.

23. PROFIL :

Le présent appel d'offres s'adresse aux soumissionnaires ayant de solides références dans le domaine de fourniture de matériel informatique. Tout soumissionnaire doit :

- fournir une liste de références au cours des cinq (05) dernières années avec une description des équipements fournis pour chaque marché obtenu ;
- Avoir un service clientèle.

Par ailleurs, la fourniture de ces matériels similaires pour d'autres organes de régulation ou pour le compte d'opérateurs télécoms constituera un atout majeur de la sélection de la société.

Section III. Formulaires de soumission**ANNEXES****ANNEXE 1 : BORDEREAU DES PRIX VIERGE**

| Désignation | Quantité | Prix unitaire | Montant HT/ |
|-------------|----------|---------------|-------------|
| | | | |

ANNEXE 2 : TABLEAU DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

Il est à rappeler que le soumissionnaire doit **obligatoirement** remplir le tableau ci-dessous et l'inclure dans son offre administrative.

| Intitulé | Conformité : oui ou non | Causes de non-conformité |
|---|-------------------------|--------------------------|
| Un Dossier Administratif | | |
| Un Dossier Technique | | |
| Un Dossier Commercial | | |
| MODIFICATIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES | | |
| CARACTERE ET COMPOSITION DES PRIX | | |
| CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DES PRIX | | |
| CONFORMITE | | |
| STRATEGIE DE NEGOCIATION | | |
| DELAI DE SIGNATURE DU CONTRAT | | |
| DELAI D'EXECUTION | | |
| PLAFOND DES RESPONSABILITES ET PENALITE | | |
| FRAIS ET TIMBRES | | |
| ASSURANCE CONTRE LES RISQUES | | |
| CONTESTATION | | |
| TRANSFERT DE PROPRIETE ET RISQUE | | |
| PROPRIETE / REVENDICATION DES TIERS | | |
| NON EXCLUSIVITE | | |
| PROPRIETE INTELLECTUELLE | | |
| CONDITIONS DE PAIEMENT | | |
| PENALITES DE RETARD | | |
| SPECIFICATIONS TECHNIQUES : | | |
| PRESENTATION DE L'OFFRE : | | |
| DOCUMENTATION : | | |
| ASSISTANCE AU DEMARRAGE | | |
| RECETTE | | |
| GARANTIE | | |
| DELAI DE LIVRAISON | | |

ANNEXE 3 - DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom et Prénoms :

Raison sociale :

Adresse du siège social :

Tel :

Qualité :

Agissant au nom et pour le compte de (Nom de l'Entreprise et ou nom de la personne physique, fondée de pouvoir) :.....
Montant du capital :.....
Inscrit au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) :.....sous n°:.....
Numéro d'immatriculation fiscale :.....
Titulaire du compte courant bancaire ouvert à :
..... Agence de.....
Sous le numéro :.....
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :.....

DECLARE

Appartenir à l'une des professions dont relève les travaux, objet de mon offre de services,

Que les risques découlant de mon activité professionnelle sont couverts par une police d'assurance en cours de validité (nom de la compagnie et numéro)valable jusqu'au..... et portant sur les risques suivants :.....

Dans les limites et conditions qui seront prescrites par les Cahiers des Charges des consultations pour lesquelles je serai appelé à participer.

Que je ne suis ni en faillite ni en liquidation judiciaire.

Que je suis en situation fiscale régulière vis-à-vis du Trésor Public parce qu'ayant acquitté toutes les sommes exigibles.

Que je possède les capacités techniques et les moyens humains et matériels joints à mon offre de service.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

SIGNATURE ET CACHET DE LA SOCIETE

FAIT à....., le

Le Directeur Général